

ORIGINAL

N° D2022\_08\_73

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**

**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 29/08/22**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 10.02.2017, visée en Préfecture le 22.02.2017 ;
  - Vu les articles R2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique ;
  - Vu la consultation lancée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, concernant la réfection des zones de stationnement des semi-remorques à fond mouvants alternatifs (FMA) sur le site du quai de transfert des ordures ménagères de St Jean à Gap.
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société Eynaud Travaux Publics pour ce marché est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

**DECIDONS**

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée (MAPA) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, concernant la réfection des zones de stationnement des semi-remorques à fond mouvants alternatifs (FMA) sur le site du quai de transfert des ordures ménagères de St Jean à Gap, avec la société Eynaud Travaux Publics.

Article 2 :

Ce MAPA est conclu pour la Communauté d'Agglomération selon un montant global et forfaitaire de 73 280,00 € HT.

Le marché est conclu suivant un délai d'exécution de 14 semaines.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 29/08/22

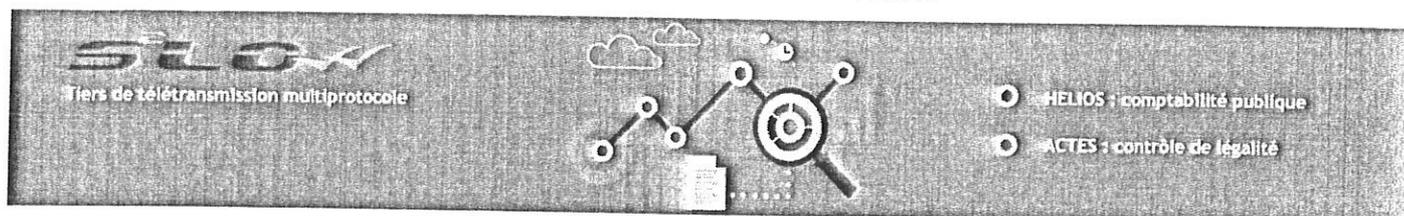
Le Président



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 29.08.2022  
Publié ou notifié le : 29.08.2022



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_08_73
Date de la décision :	2022-08-29 00:00:00+02
Objet :	Réfection des zones de stationnement des semi-remorques à fond mouvants alternatifs (FMA)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20220829-D2022_08_73-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20220829-D2022_08_73-AI-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
D_3023.pdf	application/pdf	51332
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20220829-D2022_08_73-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51332

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 août 2022 à 15h39min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 août 2022 à 15h39min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 août 2022 à 15h39min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 août 2022 à 15h39min31s	Reçu par le MI le 2022-08-29